

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE- INTERNET : www.infogreffe.fr

ME ARLY GUYOT
AVOCAT
30 PLACE DES HALLES
28000 CHARTRES

V/REF : AG/AA
N/REF : 98 B 99 / 2006-A-2283

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 31/10/2006,

LETTRE DE DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR EN DATE DU 15/06/2006

P.V. du conseil d'administration du 07/07/2006
- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Concernant la société

"THIERRY MOREL ET ASSOCIES"
Société anonyme
56 RUE DU GRAND FAUBOURG
CENTRE ATHENA
28000 CHARTRES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-2283 le 31/10/2006

R.C.S. CHARTRES 417 999 489 (98 B 99)

Fait à CHARTRES le 31/10/2006,

Le Greffier



Monsieur Jean-François OMONT
66 rue Albert Joly
78000 VERSAILLES

Versailles, le 15 juin 2006

Société THIERRY MOREL ET
ASSOCIES
56 rue du Grand Faubourg
Centre Athéna
28000 CHARTRES

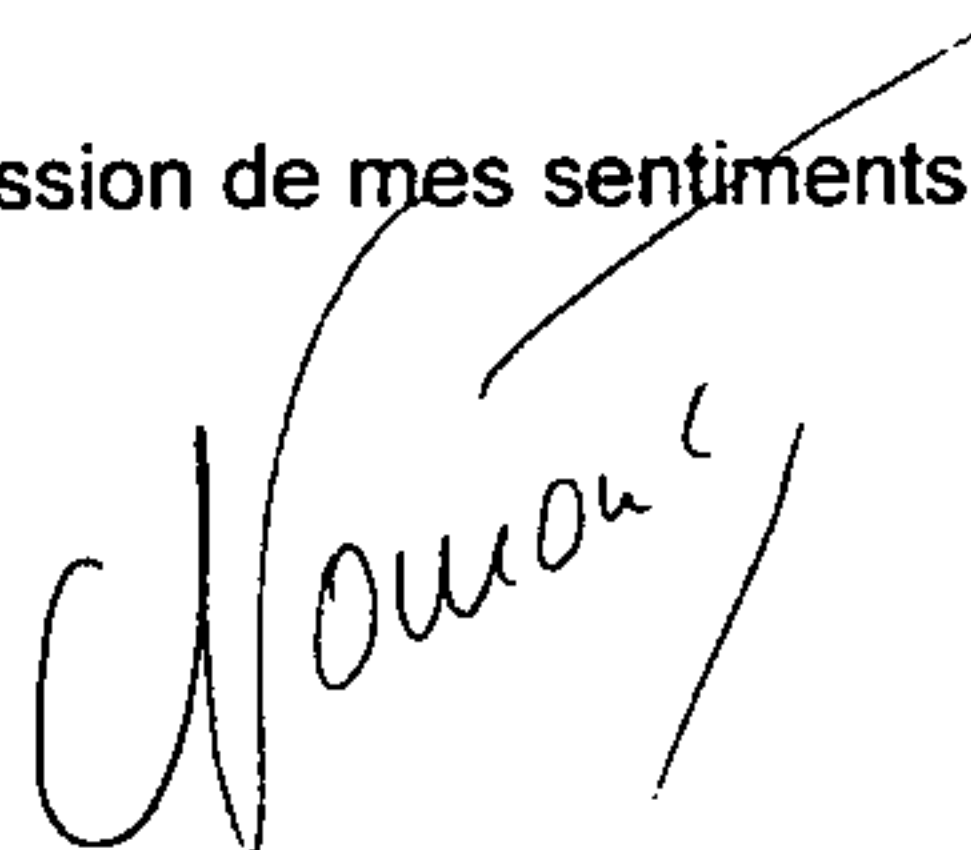
Messieurs,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous adresser ma démission des fonctions d'administrateur que j'occupe au sein de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES.

Cette décision est motivée par des raisons d'ordre personnel.

En conséquence, je vous remercie de faire le nécessaire pour que ma décision, qui prend effet à la date du 7 juillet 2006, soit formalisée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Omont', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François OMONT,
Administrateur

THIERRY MOREL ET ASSOCIES

Société anonyme
Capital social : 200.000,00 €
Siège social : 56, rue du Grand Faubourg
Centre Athéna CHARTRES (Eure et Loir)
SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 7 Juillet 2006 -

L'an deux mil six,
Le vendredi sept juillet à dix heures,

Le Conseil d'administration de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES, Société anonyme au capital de 200.000 euros, dont le siège social est fixé à CHARTRES (Eure et Loir) Centre Athéna - 56, rue du Grand Faubourg, identifiée sous le numéro SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES,

S'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Thierry MOREL, Administrateur et Président Directeur Général ;
- Monsieur Jacques GAUDICHAU, Administrateur ;
- Monsieur Bernard FOYART, Administrateur ;
- Monsieur Jean-François OMONT, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs en exercice peut, en conséquence, valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry MOREL, Président Directeur Général.

Monsieur Jacques GAUDICHAU assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur Thierry MOREL, Président, rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :



= ORDRE DU JOUR =

- * Démission d'un administrateur ;
- * Questions diverses.

Ce rappel terminé, M. le Président invite le Conseil d'administration à délibérer sur la question de la démission de Monsieur Jean-François OMONT de ses fonctions d'administrateur au sein de la société à compter de ce jour et sur l'opportunité de nommer un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Jean-François OMONT, intervient afin d'indiquer qu'il souhaite démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES pour des raisons de santé qui ne lui permettent pas de continuer à assumer son mandat, et ce après concertation et en accord avec son épouse, Madame Dominique OMONT.

Après discussion et échange de vues, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Monsieur Jean-François OMONT de ses fonctions d'administrateur de la société THIERRY MOREL ET ASSOCIES pour les motifs invoqués ci-dessus, le remercie d'avoir assumer jusqu'à aujourd'hui ses fonctions d'administrateur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Conseil d'administrateur décide, par ailleurs, qu'il n'est pas opportun de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur, ce dernier étant composé à compter de ce jour de trois administrateurs, soit le minimum légal imposé par les statuts de la société.

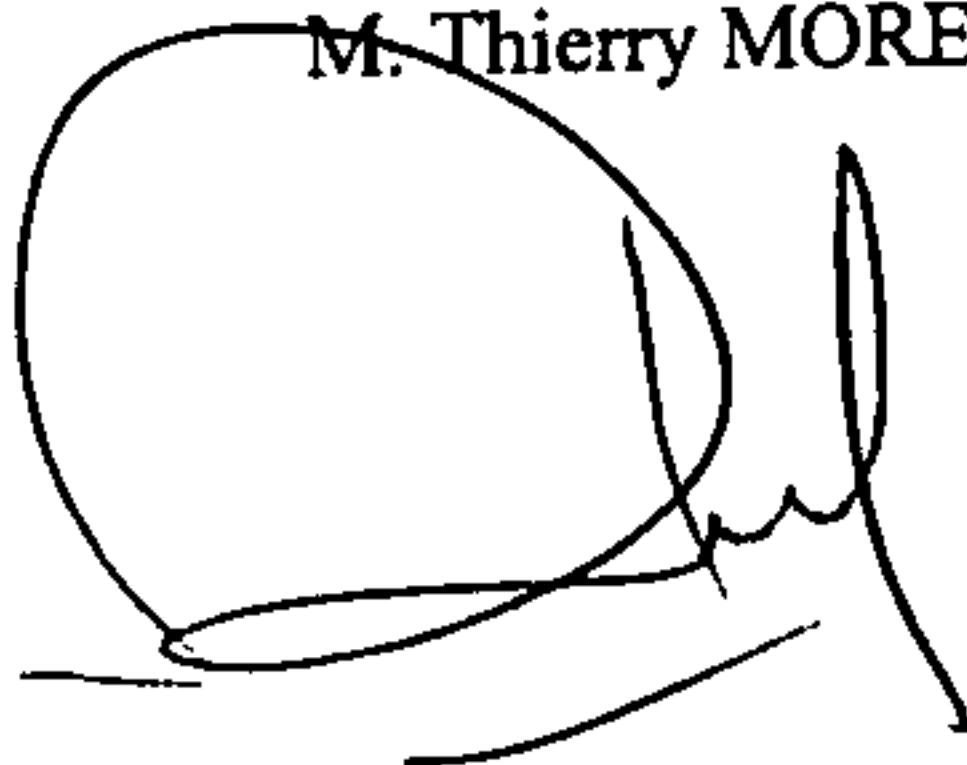
Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Thierry MOREL, Président, pour exécuter cette décision du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les Administrateurs.

Le Président

M. Thierry MOREL



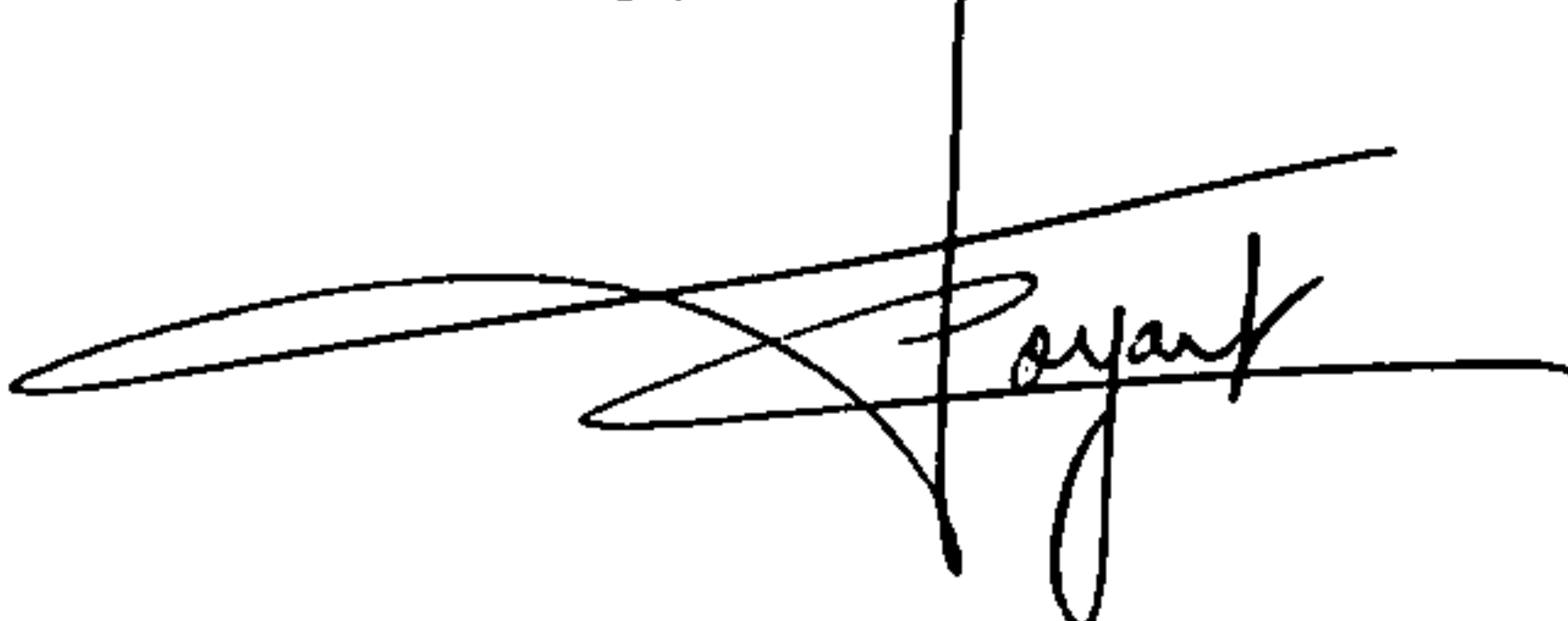
Un Administrateur

M. Jacques GAUDICHAU



Un Administrateur

M. Bernard FOYART



Un Administrateur

M. Jean-François OMONT

